



DEMANDE D'ADMISSION 2022 / 2023

Melun, le / / 202_

N° de licence :

Somme payée :

Mode de règlement : chèque espèce virement
 chèque vacances/sport

Nom sur le chèque :

Echéancier :

virement :

Domiciliation : CR Brie Picardie

BIC : AGRIFRPP887

IBAN: FR76 1870 6000 0072 1801 6271 725

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / / à :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Profession :

Etablissement scolaire ou Universitaire :

Tel domicile :

Tel portable :

@ mail personnel :

⇒ Pour les mineurs :

@ mail des parents :

Profession du père :

Profession de la mère :

Comment avez-vous connu l'aviron et le Cercle Nautique de Melun :

Porteur d'un handicap :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

@ mail :

Tel n° 1 :

Tel n° 2 :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. Je déclare savoir nager.

J'autorise les accompagnateurs et responsables du club à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Je suis informé que je suis assuré pour les activités organisées par le Cercle Nautique de Melun et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Signature

Signature du responsable légal pour les mineurs

- *L'inscription ne sera effective et le début des activités autorisé qu'après réception :*
 1. *du règlement de la cotisation*
 2. *Nouvel adhérent (1^{ère} licence) : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron et d'autorisation à la pratique en compétition (sauf loisirs)*
*Renouvellement de licence : répondre au questionnaire « QS-SPORT » (CERFA N°15699*01) + fournir l'attestation de réponses négatives au questionnaire. Si réponse positive, certificat médical comme ci-dessus.*
 3. *d'une photographie d'identité*
- *Ces documents sont obligatoires pour établir la licence et souscrire l'assurance*
- *Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser une admission (article 6 des statuts)*

FICHE INSCRIPTION Saison 2022 / 2023

MONTANT DES COTISATIONS

La cotisation annuelle inclut la licence-assurance souscrite auprès de la FFA et de la MAIF

○ CATEGORIE			CLUB	licence	TOTAL
○ JEUNES	J10 à J11	Né(e)s de 2012 à 2013	107€	65€	172€
○ JEUNES	J12 à J14	Né(e)s de 2009 à 2011	147€	65€	212€
○ JUNIORS	J15 à J16	Né(e)s en 2007 et 2008	247€	65€	312€
○ JUNIORS	J17 à J18	Né(e)s en 2005 et 2006	287€	65€	352€
○ UNIVERSITAIRES			287€	65€	352€
○ SENIORS		Né(e)s à partir de 2004	342€	65€	407€
○ LOISIRS		Né(e)s à partir de 2004	342€	65€	407€
○ AVIFIT		Né(e)s à partir de 2005			150€
○ Droit de mutation					20€
○ RÉDUCTION DE 35 % HORS LICENCES	pour tous les membres d'une même famille habitant à la même adresse sur la cotisation la plus faible (sauf sur cotisations Ecole d'aviron et AVIFIT)				
○ Droit D'ENTRÉE pour tout nouvel ADHÉRENT	: 50,00 € (sauf habitants de Melun ainsi que les personnes ayant fait un stage cet été)				

La totalité de l'inscription (cotisation + droit d'entrée) se règle en une seule fois

Possibilité d'échelonnement en remettant plusieurs chèques selon calendrier à convenir

VETEMENTS :

- Combinaison (facultative, mais obligatoire pour la compétition) : 50,00 €
- Autres vêtements (gilet technique, casquette, polo, ...) : se renseigner au secrétariat

HORAIRES :

- **Ecole d'aviron pour les jeunes J11 à J14 :**
 - Mercredi : 13 h 45 à 15 h 15
 - Samedi : 14h à 16h30
 - Séance supplémentaire le vendredi de 17h30 à 18h45
- **Juniors (J15 à J18) :**
 - Mercredi de 15h00 à 17h30
 - Samedi de 14h à 16h30
 - Dimanche 9h30 - 12h
 - Mardi ou jeudi ou vendredi en fin d'après-midi / début de soirée selon planning établi par les entraîneurs
- **Groupe loisirs et Juniors J17 / J18 sauf groupe compétition :**
 - Samedi matin : horaires précisés au moment de l'inscription
 - Dimanche matin : horaires précisés au moment de l'inscription
 - Mercredi : 18 h à 20 h (indoor l'hiver et bateau l'été)
 - Jeudi et vendredi (été) : 18 h à 20 h
- **AVIFIT :**
 - Mardi 18 h 45 / 19 h 30 et Vendredi 18 h 45 / 19 h 30

IMPORTANT :

- **L'adhésion est définitive : il ne sera effectué aucun remboursement**
- **En cas de manquement aux règles de sécurité ou au règlement intérieur du club, le Conseil d'Administration peut procéder à l'exclusion du contrevenant (article 7 des statuts)**

Droits à l'image :

Il est rappelé que toutes les images prises lors des régates ou au club ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation du Conseil d'Administration, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales. Toute personne assistant à une régata ou une manifestation du club consent à accorder gratuitement au Cercle Nautique de Melun le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support et par tous les moyens en relation avec la vie du Cercle pour la promotion du Cercle et de ses partenaires et ce pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.